

*Questions orales***AIR CANADA****LE RAPPORT ESTEY—LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PRÉCONISÉES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Comme le rapport du juge Estey a fait mention de pratiques qui seraient déconseillées ou interdites dans d'autres industries et montre ce qui s'est passé dans les compagnies aériennes commerciales en parlant plus précisément de repréailles, etc., vu la nécessité de faire face à la concurrence, le ministre pourrait-il reconsidérer ce qu'il a déclaré récemment, à savoir que la compagnie aérienne, autrement dit Air Canada, pourrait agir davantage comme les autres compagnies aériennes commerciales?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): A mon avis, le député fait plutôt allusion aux pratiques restrictives qu'il vaudrait mieux supprimer, étant donné que certaines des conséquences dont il parle sont le résultat de dispositions prises à l'échelle internationale et non pas nationale.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Dans son rapport, le juge Estey demande également une étude interne et externe plus approfondie des sociétés de la Couronne. Comme le gouvernement a réduit les travaux du comité permanent des transports depuis trois ou quatre ans, le ministre peut-il nous assurer qu'à compter de maintenant les rapports annuels du Canadien National et d'Air Canada seront présentés au Parlement et ensuite renvoyés au comité des transports suivant les recommandations du juge Estey?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je serais ravi de voir le comité des transports jouer pleinement son rôle dans ce domaine comme dans tous ceux qui concernent la politique des transports. C'est ce que nous avons toujours voulu dans les autres secteurs importants, et c'est également le cas ici.

LE RAPPORT ESTEY—LA POSSIBILITÉ DE PUBLIER LA PARTIE DITE CONFIDENTIELLE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. À l'égard de la partie du rapport du juge Estey que le ministre considère comme confidentielle, je remarque que, selon la presse, le ministre aurait dit que le rapport confidentiel ne contenait rien qui intéresse vraiment le public. Si tels sont bien les propos du ministre, admet-il que le rapport dit confidentiel qui, selon lui, n'intéresse pas vraiment le public devrait être rendu public et communiqué à la Chambre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai dit cela en réponse à une question concernant l'influence du rapport sur diverses décisions pouvant intéresser la Chambre. Je n'en dirai pas plus au sujet du contenu du rapport. Ce rapport est confidentiel parce que le commissaire l'a voulu ainsi.

* * *

LES POSTES**L'EXAMEN DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE PAR LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES MESURES ENVISAGÉES EN CAS DE REJET**

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme environ une semaine s'est écoulée depuis le retour des postiers au travail et comme, depuis encore beaucoup

[M. MacEachen.]

plus longtemps, la Commission de lutte contre l'inflation connaît l'offre salariale définitive du gouvernement, le ministre dira-t-il à la Chambre quand lui-même ou ses fonctionnaires ont soumis une ébauche des dispositions du contrat à la Commission de lutte contre l'inflation et quand nous pouvons compter obtenir une décision?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la Commission de lutte contre l'inflation a été saisie de la convention collective ratifiée. Je dois avouer que j'ignore quelle est la date exacte, car j'ai confié la chose à mes fonctionnaires. La Commission ne m'a pas encore laissé savoir si elle approuvait ou rejetait la convention ou si elle avait besoin de certains éclaircissements. J'attends, bien entendu, sa décision avec impatience. Dans l'intervalle, nous agissons comme si la convention collective était en vigueur et versons les salaires qui y sont proposés.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque la Commission de lutte contre l'inflation a en main depuis pas mal de temps les dernières offres salariales du gouvernement, et puisque les retards semblent maintenant imputables aux commissaires qui n'arrivent pas à décider s'ils doivent ratifier ou non le contrat—ce qui fait que ma question n'est pas entièrement hypothétique—quel plan d'action le ministre a-t-il prévu au cas où la Commission de lutte contre l'inflation offrirait son contrat avec les postiers en sacrifice sur l'autel de l'austérité?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai dit maintes fois que nous nous étions efforcés de négocier une convention collective en tenant compte des indicateurs. J'ai même ajouté que j'étais prêt, s'il le fallait, à servir de porte-parole au syndicat si certaines questions devaient être précisées. Quant à ce qui pourrait advenir dans l'hypothèse où la Commission de lutte contre l'inflation rejeterait la convention collective, je ne puis le dire tant que je n'aurai pas étudié les règlements qu'on est probablement en train de rédiger, ou qu'on rédigera dès l'adoption de la loi.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**INDONÉSIE—L'OPPORTUNITÉ DU RETRAIT DE L'ASSISTANCE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE DE FABRICATION DE PÂTES ET PAPIERS EN GUISE DE PROTESTATION CONTRE L'INVASION DE TIMOR**

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle fait suite aux déclarations récentes du ministre de l'Industrie et du Commerce, suivant lesquelles le gouvernement souhaiterait participer à la réalisation d'un complexe de fabrication de pâtes et papiers en Indonésie, dans le cadre d'une association franco-canadienne d'assistance au tiers monde. Étant donné que l'Indonésie vient d'envahir le Timor portugais, et aussi la corruption et la barbarie apparentes du régime du président Suharto, dictateur de l'Indonésie, est-ce que le gouvernement canadien ne va pas renoncer à ce projet et conserver l'argent pour mieux l'employer ici?